



COMPTE RENDU  
de la réunion du Conseil Municipal  
du 28 janvier 2019

--==--

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 28 janvier 2019 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Sylvain SAKALOWSKI, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT, Nathalie GUENEZ.

Absente excusée : Gilberte BOITTIAUX (procuration donnée à Yvon CIMBE)

Absents : Aurélie HUET, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

--==--

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2018 avant d'autoriser le Maire à inscrire à l'ordre du jour une question complémentaire portant sur le remplacement de Laure BOUBET au sein du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale.

**1) Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles**

La Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

La réglementation en vigueur prévoit la consultation préalable des collectivités affiliées au Cdg 59.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande, émet un avis favorable unanime.

## **2) Reconduction du bail de location du bâtiment occupé par le SMABE 11, rue Berthelot**

Depuis 2013, la commune met à disposition du SMABE une partie de l'ensemble immobilier

situé 11, rue Berthelot afin d'y accueillir matériel, véhicules et personnel.

Le bail de location, déjà renouvelé en 2016, vient à échéance le 30 avril 2019.

La reconduction de cette location est proposée aux mêmes conditions, soit un loyer de 200 €/mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement et autorise le Maire à signer un nouveau bail de location.

## **3) Dématérialisation des actes budgétaires : avenant à la convention signée avec le Sous-Préfet de Cambrai**

En application de la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 12 novembre 2018, le Maire a signé une convention avec le Sous-Préfet de Cambrai portant sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Afin d'intégrer dans ce processus de dématérialisation les actes budgétaires (Budget Primitif, Compte Administratif, délibérations modificatives) un avenant à cette convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

## **4) Adhésion au programme WATTY pour l'école maternelle**

« WATTY à l'école » est un programme de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau à destination des élèves des écoles maternelles et primaires visant à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement et à leur domicile.

Le Pays du Cambrésis a proposé aux établissements scolaires de l'arrondissement de s'associer à cette démarche qui s'étale sur trois années scolaires (celle en cours et les deux suivantes).

L'école maternelle ayant souhaité participer à ce programme, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour la signature de la convention ;

L'adhésion à cette action n'est soumise à aucun engagement financier de la commune.

Après avoir obtenu des précisions sur les actions qui seront menées, le Conseil Municipal accepte la conclusion de ce programme.

## **5) Requête devant le Tribunal Administratif de Lille : autorisation d'ester en justice**

La commune et le SIATUB ont été mis en cause devant le Tribunal Administratif de Lille par Mme Chantal BRICOUT. La requête présentée par l'intéressée vise à faire annuler le Plan Local d'Urbanisme récemment adopté.

Il convient dans un premier temps que le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune.

Par ailleurs, afin de minimiser les dépenses et optimiser l'efficacité des arguments à présenter, une défense commune du SIATUB et de la commune semble opportune.

Maître Gauthier JAMAIS, avocat spécialisé dans ce domaine de compétence, a été contacté pour remplir cette mission ; une convention d'honoraires est nécessaire.

Yannick HERBET précise que le contrat d'assurances Responsabilité Civile prévoit une indemnisation de la commune à hauteur de 760 €.

Géry HERMANT ajoute que Mme BRICOUT est en conflit permanent avec le locataire de la pâture qu'elle possède et qu'elle souhaitait voir classée en zone économique au PLU. Il s'avère que ce site, compte tenu de la présence de haies et d'arbres, a été classé en Zone Naturelle, selon les recommandations de la Chambre d'Agriculture.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Lille

-d'accepter qu'une défense commune du SIATUB et de la Commune de Beauvois en Cambrésis soit confiée à Maître Gauthier JAMAIS.

## **6) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

La CAF du Nord propose le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse portant sur les actions suivantes :

-ALSH extra-scolaire (ancienne appellation : Mercredi, Toussaint, accueil de loisirs d'Août) et le LAEP « L'île aux enfants ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime à cette reconduction.

**7) Travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux : marché de maîtrise d'œuvre et demande de subvention au Conseil Départemental du Nord**

Le Maire rappelle que le 12 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux et sollicité l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Il convient à présent de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 20 % du montant HT des travaux par le biais de son programme Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Montant TTC de l'opération :	311 916,00 €
Subvention DETR :	116 968,60 €
Subvention du Conseil Départemental du Nord :	51 986,00 €
Participation communale :	142 961,50 €

Par ailleurs, le bureau d'études HEXA Ingénierie qui a établi le diagnostic sécurité du bâtiment et élaboré l'avant-projet des travaux, a présenté une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre de l'opération à hauteur de 32 150 € HT.

Le Conseil Municipal est invité d'une part à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Nord d'autre part à autoriser la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec HEXA Ingénierie.

Le calendrier d'exécution prévoit un début de chantier en septembre et une durée de travaux de 5 mois.

Répondant à Jean-Marie BACQUET, Yvon CIMBE détaille les travaux qui sont prévus :

- remplacement de la toiture
- création d'une issue de secours supplémentaire
- isolation du sous-sol
- démolition de l'escalier menant au sous-sol
- désenfumage de la salle
- remplacement des faux plafonds
- rénovation de la scène et en particulier des rideaux
- installation d'un nouvel éclairage
- mise aux normes de l'installation électrique

Jean-Marie BACQUET souhaite savoir si la rénovation de la cuisine est prévue.

Yannick HERBET précise que le coût d'une telle opération est conséquent ; par contre le remplacement des éléments de cuisine est envisagé.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Nord et de confier à HEXA Ingénierie la maîtrise d'œuvre de l'opération.

## **8) Reversement au Centre Social l'Escale d'une subvention de la C.A.F.**

Yannick HERBET précise que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la commune a encaissé une subvention de la CAF du Nord dont une partie, soit 5 057,75 €, revient au Centre Social l'Escale.

Le reversement de cette somme au Centre Social l'Escale ne peut intervenir que sous la forme d'une subvention. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette démarche.

Fabrice DEPREUX revient ensuite sur la subvention 2018 qui n'a pas été votée le 12 novembre 2018.

Yannick HERBET indique qu'il a adressé à la Présidente du Centre Social l'Escale une lettre sollicitant « des éléments complémentaires tels que la fiche de poste de la Directrice ou les propositions de la Présidente pour assainir la situation ».

Laurie LALLEMANT estime que le départ de la Directrice est une première réponse et souhaiterait obtenir des précisions sur le terme « assainir la situation ».

Le Maire s'en tient au compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2018 et note que le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale ne n'est pas réuni depuis.

Lydie DEPREUX précise que la vacance du poste de Directrice a été déclarée au Cdg59 et un appel à candidature diffusé. Elle a également sollicité la Fédération des Centres Sociaux pour un CDD dans l'attente d'une candidature d'un titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Didier JACQUEMIN ajoute qu'il ignore les conditions de départ de la Directrice.

Jean-Marie BACQUET interroge le Conseil Municipal pour savoir si « on garde ou on supprime le Centre Social » se basant sur les positions (lointaines) électorales d'Yvon CIMBE notamment.

Géry HERMANT, absent lors de la réunion du 12 novembre 2018, tient à préciser sa position.

Il rappelle l'animosité de la Directrice à l'égard de la nouvelle majorité municipale lors des élections de 2014 (avant, pendant et après celles-ci).

Il n'est pas pour la disparition du Centre Social l'Escale mais est favorable à une subvention municipale sous contrôle. Bien qu'il soit nécessaire d'éclaircir la situation actuelle, il estime que Beauvois en Cambrésis a besoin d'un Centre Social.

Selon Laurie LALLEMANT, la Présidente du Centre Social l'Escale semble bien isolée.

Mr HERMANT, interroge Mme Lydie DEPREUX, Présidente du Centre Social l'Escale de Beauvois et l'interpelle par deux fois, je cite « *Lydie, nous t'avons toujours soutenu et t'avons proposé notre aide en mairie* »

Celle-ci répond par l'affirmative.

Lydie DEPREUX signale qu'elle a des éléments budgétaires à présenter à la CAF avant le 31 janvier prochain, dont des précisions sur le montant de la subvention municipale.

Elle a écrit dans ce sens au Maire pour obtenir le renseignement souhaité.

#### **9) Installation du logiciel ADS sur un poste supplémentaire**

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition du logiciel GéoADS afin de traiter en régie les autorisations d'urbanisme ; il s'avère nécessaire de se doter d'une licence supplémentaire pour installation sur un second poste.

Le montant de la dépense s'élève à 1 260 € TTC.

Géry HERMANT ajoute que le premier logiciel a été installé sur son poste en Mairie, le second étant destiné à Laurent BOITTE.

En réponse à une interrogation de Jean-Marie BACQUET qui pensait que le SIATUB prendrait en charge ces dépenses, Géry HERMANT précise que ce syndicat ne pouvait pas le faire, n'étant pas compétent en matière d'autorisations de droit des sols.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition de cet équipement.

#### **10) Remplacement des imprimantes et nouveau contrat de location**

La Société ALL BUROTIC, qui avait fourni les imprimantes en Mairie et dans les deux écoles, a été mise en liquidation judiciaire.

Il convient donc de remplacer ce matériel et de passer un nouveau contrat de location et d'entretien avec la Sté PARTNER Systèmes qui a présenté la meilleure offre (1 145 € HT/trimestre sur 21 trimestres pour 4 imprimantes de marque XEROX).

Géry HERMANT apporte les précisions suivantes : le contrat de location actuel va jusqu'à son terme (il reste 8 trimestres) et un nouveau contrat de 21 trimestres sera signé pour le matériel de remplacement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

#### **11) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

## **12) Remplacement de Laure BOUBET au sein du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale**

Yannick HERBET rappelle que la démission de Laure BOUBET de son poste de Conseillère Municipale nécessite son remplacement au sein du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale, instance composée de 15 membres dont 8 sont des conseillers municipaux.

Mr le Maire propose la candidature de Nathalie GUENEZ, Laurye LALLEMANT présente également la sienne.

A l'issue des opérations de vote à bulletin secret, Nathalie GUENEZ est désignée pour intégrer le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale.

Elle recueille 8 voix et Laurye LALLEMANT 6 voix ; un vote nul est dénombré.

## **13) Informations diverses**

-Yannick HERBET rappelle la transformation, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en Communauté d'Agglomération (CA2C) qui permettra à celle-ci de bénéficier de dotations de l'Etat beaucoup plus importante (48 €/habitant au lieu de 24 €).

Ayant participé à bon nombre de cérémonies de vœux, il apparaît que certains Maires souhaiteraient renégocier les attributions de compensation versées aux communes ; il sera particulièrement vigilant sur ce point.

-Conformément à la décision adoptée par le Conseil Municipal le 12 novembre 2018, la commune collabore avec ACTION pour deux CDDI (un poste de 20h. au service entretien, un poste de 35h. pour les services techniques) ; le premier est déjà occupé, le second le sera dans les prochains jours.

Yannick HERBET souhaite insister sur le fait que le recrutement est effectué par ACTION (et non par la commune) qui rémunère les bénéficiaires de ces contrats.

Par ailleurs, les emplois du temps des agents communaux affectés au service entretien sont en phase de réaménagement compte tenu de la fin des contrats aidés.

-un débat public, dans le cadre du grand débat national, se déroulera le mercredi 6 février prochain à 18h.30 au Foyer Rural Marcel Devaux

-Le Maire signale que la Communauté d'Agglomération participera à hauteur de 800 000 € pour le contournement routier de Caudry.

#### **14) Questions diverses**

-Claudine CASIEZ fait part du mécontentement des riverains de la rue Neuve (et d'autres artères) suite aux travaux de transport de terres effectués à l'angle de cette rue et de la rue Victor Watremez , chaussée, trottoirs et façades de maisons ont ainsi été souillés.

Géry HERMANT va adresser un courrier au propriétaire du site, Mr GUIDEZ, lui demandant de procéder au nettoyage qui s'impose.

-S'agissant de la fibre, Jean-Marie BACQUET s'interroge à nouveau sur l'arrivée des opérateurs historiques ; Géry HERMANT ne dispose d'aucune information complémentaire.

-Laurie LALLEMANT s'étonne d'avoir lu sur le dernier bulletin d'informations municipales que l'aménagement de 2 places supplémentaires au parking de l'école maternelle coûterait 20 000 €.

Géry HERMANT précise qu'il fallait lire « 12 à 14 places supplémentaires ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15.